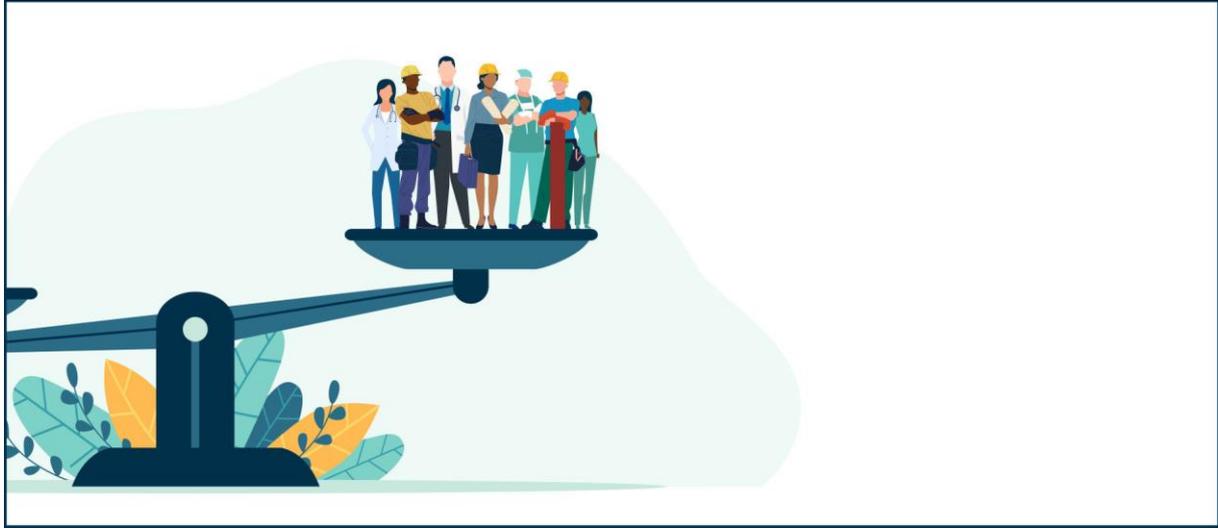


PRO BTP aura permis de faire économiser aux entreprises du BTP près d'un milliard d'euros en 5 ans



Maitrise structurelle des coûts de distribution, frais de gestion au plus bas, soutien à la profession pendant la période COVID... en 5 ans, le Groupe PRO BTP a fait précisément réaliser 952 millions d'euros d'économies⁽¹⁾ à ses entreprises adhérentes et à leurs salariés.

La dernière étude UFC Que Choisir sur les complémentaires santé⁽²⁾ place une nouvelle fois le Groupe PRO BTP en tête de son classement, autant pour le taux de redistribution des cotisations santé à ses assurés, le meilleur du marché, que pour ses frais de gestion, affichés comme les plus bas.

A l'occasion de cette distinction, le Groupe rappelle que son engagement pour la Profession a été -et demeure- très important et chiffre pour les 5 dernières années l'économie globale réalisée.

DES FRAIS DE GESTION MAITRISES QUI PERMETTENT CHAQUE ANNEE DES ECONOMIES SANTE A TOUTE LA PROFESSION DU BTP

Le Groupe PRO BTP, via son institution de prévoyance BTP-PRÉVOYANCE, **est donc reconnu premier groupe santé pour le niveau de ses frais de gestion : ces derniers sont limités à 10 % des cotisations HT**, quand les autres acteurs santé du marché affichent en moyenne un taux de 20%, certains atteignant même près de 30%⁽²⁾.

La maîtrise des frais, une constante au sein du Groupe, aura permis à elle seule d'afficher en cumul sur 5 ans un gain réel **pour ses adhérents de 696 millions d'euros sur les frais de gestion**, si on les compare avec les pratiques moyennes de la concurrence⁽¹⁾.

Cette économie est due pour moitié environ (48%) au modèle professionnel du Groupe, qui limite les coûts d'acquisition (sponsoring, communication, ...) et permet aux clients de gagner intrinsèquement de l'argent. L'autre moitié correspond aux efforts d'efficacité de gestion conduits par le groupe (52%).

Des performances conjuguées qui permettent, sans dégrader l'équilibre assurantiel, les meilleurs niveaux de remboursement santé au juste prix pour ses assurés.

UNE POLITIQUE DE REDISTRIBUTION SOLIDAIRE

A ces éléments de gestion s'ajoutent les soutiens à la profession du BTP que le groupe a consentis lors de la période COVID, en prenant de sa propre initiative des mesures d'aides inédites, représentant au total **256 millions d'euros**⁽³⁾, afin d'aider les entreprises du BTP à traverser cette crise sans précédent.

PRO BTP avait alors maintenu ses garanties tout en exonérant spontanément de cotisations les entreprises du secteur pendant la période de chômage partiel du printemps 2020, pour un coût de **148 millions d'euros**.

Et sur l'ensemble de la période 2020-2022, le groupe a décidé de prendre en charge tous les arrêts dérogatoires de travail COVID pour ses adhérents couverts en GAT, au-delà des clauses contractuelles ; cet effort s'est élevé au total à **107 millions d'euros**.

Un tel niveau d'accompagnement et de protection n'a été offert par aucun autre organisme de protection sociale en France.

L'importance de ces économies confirme l'intérêt pour le secteur de disposer d'un acteur santé affinitaire, solidaire de la profession et, partant, de l'importance de consolider dans la durée son modèle de gestion, rigoureuse et transparente.

Il réaffirme une fois encore la pertinence de son modèle d'entreprise : paritaire et à but non lucratif, entièrement dédié à ses adhérents.

(1) Source : données consolidées de marché rendues publiques par la DREES

(2) Voir l'article de l'UFC que Choisir <https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-hausse-des-complementaires-sante-des-frais-de-gestion-scandaleusement-eleves-n115702/>

(3) En les dispensant de toute cotisation pendant les périodes d'activité partielle en prévoyance, santé collective ou au titre de la garantie arrêt de travail, maintenues gratuitement pour les 1,6 million de salariés au chômage partiel dans le secteur entre mi-mars et fin mai 2020, le Groupe a permis à ses entreprises adhérentes d'économiser **148 millions d'euros**. Par ailleurs, les entreprises adhérentes à la garantie arrêt de travail ont été indemnisées au-delà des obligations contractuelles : tous les arrêts pour garde d'enfant ou prescrits à des salariés vulnérables ont été pris en charge, générant une charge exceptionnelle pour PRO BTP de **107 millions d'euros** sur les prestations des contrats entre 2020 et 2022.

À propos du Groupe PRO BTP

Santé, prévoyance, assurances, épargne, retraite, vacances, PRO BTP est le 1er groupe professionnel de protection sociale au service des entreprises, artisans, salariés, apprentis et retraités du BTP et de la construction. Aujourd'hui, c'est le 8e assureur français en santé et prévoyance, avec 5 972 collaborateurs et près de 3 millions de personnes couvertes en santé. PRO BTP est une société de personnes et non de capitaux, sans actionnaires à rémunérer. Les excédents bénéficient à ses adhérents sous forme d'aides, de services innovants ou d'améliorations de garanties. Acteur engagé et responsable, le Groupe PRO BTP mène une ambitieuse politique d'innovation sociale, qui lui permet d'apporter des solutions efficaces aux besoins spécifiques de la profession. À travers ses investissements, ses dispositifs de solidarité et sa Fondation BTP PLUS, il défend les intérêts de tous ses ressortissants au travers de projets liés à la prévention, la santé, la construction, l'assurance. Son ambition est de protéger et servir la famille du BTP et de la construction en anticipant ses besoins de demain. Suivez l'actualité de PRO BTP sur www.probtp.com.